

François ANDRÉ

Paris, le 26 septembre 2019

**Christine CLOAREC-
LE NABOUR**

Gaël LE BOHEC

**Laurence MAILLART-
MEHAIGNERIE**

Député.e.s
d'Ille-et-Vilaine

Communiqué de presse

Accords locaux du Pays de Rennes : des députés bientôt reçus à Bercy

Nous tenons à saluer la volonté de Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, et de Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, de s'engager à travailler sur la sécurisation des accords locaux relatifs à l'ouverture dominicale des grandes surfaces alimentaires.

Fruit d'un dialogue social entre les élus, les acteurs du commerce et les partenaires sociaux, le Pays de Rennes était parvenu à un accord exemplaire pour interdire l'ouverture des hypermarchés le dimanche. Remis en cause par une décision de justice, l'arrêté préfectoral entérinant cet accord permettait pourtant de préserver un équilibre économique entre les commerces de proximité et les zones commerciales, de garantir une concurrence loyale pour les consommateurs et de respecter le repos dominical des salariés.

C'est pourquoi, nous sommes mobilisés depuis des mois pour sécuriser ces accords locaux en leur donnant une véritable assise juridique. Bien que notre amendement n'ait pas été adopté lors de l'examen de la loi PACTE en mars dernier, nous continuons depuis à défendre ce dossier auprès des Ministères concernés. A l'initiative de François André, un courrier a été adressé cet été à Madame Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances. Son cabinet va nous recevoir lors d'un entretien mi-octobre avec des représentants du Pays de Rennes.

Pour nous, l'enjeu est clair : loin de libéraliser, il s'agit de réguler l'ouverture des commerces sur la base d'un accord local avec toutes les parties prenantes, en donnant aux Préfets la possibilité de prendre un arrêté de fermeture des grandes surfaces à l'échelle d'un territoire donné.

Le Gouvernement tend la main pour qu'une réponse soit trouvée à cette problématique : A nous de la saisir en bonne intelligence.